RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION L'IMAGE QUI PARLE ET LE CCAS DE VINCENNES POUR LA MISE À DISPOSITION ET DIFFUSION DE L'OEUVRE HUIS CLOS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

DÉCISION N° DM-CCAS-26-026

EN DATE DU 02 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du xx donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 8 avril 2026, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'association *L'Image qui parle*, sise 18 rue Paul-Langevin 22500 Paimpol, représentée par Madame Patricia LE CALVEZ en qualité de Coordinatrice, de mettre à disposition et diffuser l'œuvre « Huis Clos » dans le cadre de la programmation des actions de prévention des violences faites aux femmes menées par le CCAS, pour un montant de 1 100 € TTC (mille cent euros), qui feront l'objet d'un financement par le Territoire Paris Est Marne & Bois ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'association *L'Image qui parle*, sise 18 rue Paul-Langevin 22500 Paimpol, représentée par Madame Patricia LE CALVEZ en qualité de Coordinatrice, pour la mise à disposition et diffusion de l'œuvre « Huis Clos » dans le cadre de la programmation des actions de prévention des violences faites aux femmes menées par le CCAS, pour un montant de 1 100 € TTC (mille cent euros), qui feront l'objet d'un financement par le Territoire Paris Est Marne & Bois.

Pour extrait conforme,
Vice-Présidente,

Signé

Sandrine DEBOURG

Accusé Réception en Préfecture :
094-269400479-20261002-lmc1H14696H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/10/2026
Date de Publication : 02/10/2026